

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2014-05-01 modifiant le règlement 2014-05 relatif au stationnement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 07 octobre 2019.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité pendant les heures ordinaires d'ouverture ainsi que sur le site internet au www.saint-stanislas.ca.

Donné à Saint-Stanislas le 15 octobre 2019



Marie-Claude Jean
Directrice générale et secrétaire-trésorière